



Enquête publique



Déclassement d'une partie du domaine public

Rue Gustave courbet - Albi

Enquête ouverte du 13/09 9h au 27/09/ 2022 17h
Arrêté N2022FC0043 du 16/08/2022

Département du Tarn
Commune d'Albi

1.Rapport d'enquête

Par désignation de la commune d'Albi
Le commissaire enquêteur,
Jean-Louis DELJARRY

SOMMAIRE

1 - Introduction :	3
2 –Objet de l’enquête publique :	3
3 - Préalable administratif à l’enquête publique :	3
4 - Publicité et affichages :	3
5 – Reconnaissance préalable de terrain :	4
6 – Composition et analyse des pièces du dossier soumis à l’enquête:	5
7 - Déroulement de l’enquête publique :	5
8 – Bilan de l’enquête publique:	6
9 – Clôture de l’enquête publique :	6
10 – PV de synthèse et Mémoire en Réponse.	6

1 - Introduction :

La commune d'Albi, chef-lieu du département du Tarn, envisage de céder une emprise foncière relevant du domaine public de la Rue Gustave Courbet afin de répondre à des sollicitations émanant de praticiens en lien avec un projet de construction d'une maison de la santé.

2 -Objet de l'enquête publique :

Conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par la voie.

L'enquête publique rendue nécessaire est ouverte par l'autorité exécutive représentée par la commune d'Albi.

L'objet de l'enquête publique consiste à déclasser une partie du domaine public sise à l'angle de la Rue Gustave Courbet et de l'Allée de la Piscine (partie goudronnée).

L'enquête publique est régie par application des articles L141-3 et L141-4 et R141-4 à R141-10 du code de la voirie routière.

L'enquête publique relève également des articles L134-1 et 2 et R134-3 à R134-32 du code de la relation entre le public et l'administration.

3 - Préalable administratif à l'enquête publique :

Conformément à l'article R134-17 du code des relations entre l'administration et le public, le commissaire enquêteur est choisi obligatoirement sur la liste d'aptitude départementale.

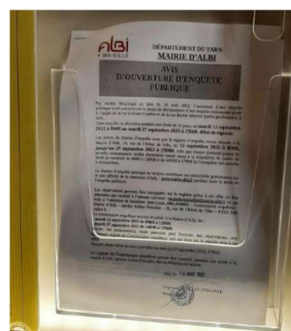
Par arrêté du 16 août 2022, Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Maire d'ALBI, a désigné Jean-Louis DELJARRY aux fonctions de commissaire enquêteur.

Au cours du mois d'août 2022, les entretiens préalables entre le commissaire enquêteur et Sandrine MOLINIER du service des Affaires Foncières de la ville d'Albi ont permis d'échanger des données sur le contenu du dossier et sur la finalisation de l'arrêté de l'enquête publique.

Les dates de l'enquête publique sont fixées du mardi 13 septembre à 9h00 au mardi 27 septembre à 17h00 délai de rigueur.

4 - Publicité et affichages :

Conformément à l'article R141-5 du Code de la voirie routière des affiches au format A3 sur fond jaune ont été mises en place sur le site et en mairie sur le panneau d'annonces légales.



- Une lettre d'information aux riverains, datée du 22 août 2022, a été distribuée, dans le périmètre indiqué ci-dessous, touchant le voisinage le plus concernée par l'existence de cet espace du domaine public.(cf annexe 1)
- La commune d'Albi a publié dans deux journaux l'arrêté d'enquête publique dans la Dépêche du Midi des 26-08 et 14-09 2022 et sur l'écho du Tarn des 26-08 et 16-09 2022 (cf annexe 2).

Le commissaire enquêteur a constaté la présence des affiches sur les emplacements précités.

Le commissaire enquêteur estime que les moyens de communication employés par la ville d'Albi sont à la hauteur d'une bonne information du public.

5 – Reconnaissance préalable de terrain :

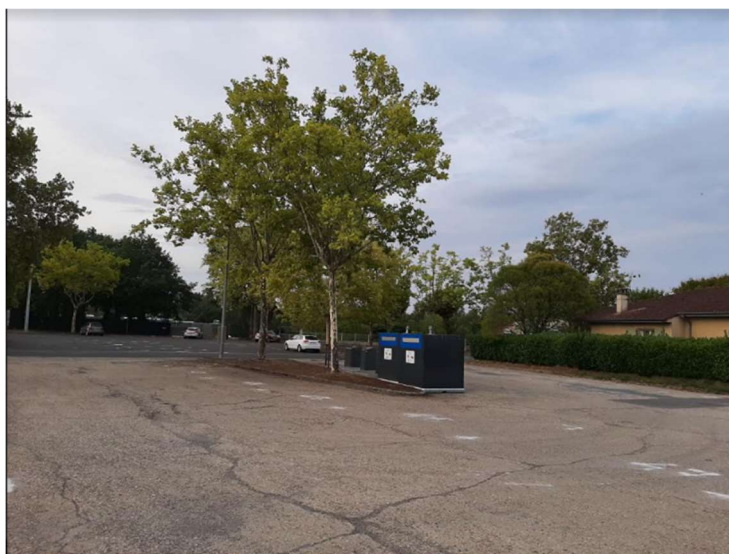
Le matin du 13 septembre 2022, le commissaire enquêteur s'est rendu sur les lieux :

Angle de la Rue Gustave Courbet et l'Allée de la piscine

L'emprise concernée par le projet est une partie goudronnée avec la présence de 2 platanes de petite taille et de 4 conteneurs ordures ménagères.

Les grands arbres existants sont conservés dans le cadre du projet.

A la lecture des plans le commissaire enquêteur positionne virtuellement sur le terrain les deux canalisations d'eau potable, objet d'une zone de non aedificandi.



Le commissaire enquêteur note la présence d'un portillon dans la clôture du N° 20 Allée de la piscine. Il conviendra de décider le maintien ou non de cet accès direct dans le cadre de la réalisation du projet.

Le commissaire enquêteur constate sur place les marques au sol d'emplacements laissant penser à une occupation temporaire récente de l'espace soumis à l'enquête et du parking de la piscine de l'autre côté de la rue.

La question du maintien ou non des platanes et du portillon fera l'objet de recommandation

6 – Composition et analyse des pièces du dossier soumis à l'enquête:

Pièces contenues dans les quatre sous-chemises du dossier.

- Première sous-chemise
 - Notice explicative et
 - Plans.
- Deuxième sous-chemise
 - Arrêté municipal
 - Avis d'ouverture Enquête publique
 - Certificat d'affichage
- Troisième sous-chemise
 - Délibération du conseil municipal
 - Commissaire Enquêteur
- Quatrième sous-chemise
 - Publicité journaux (La Dépêche du Midi et le Tarn Libre)

Le commissaire enquêteur estime que les pièces du dossier sont explicites et permettent la compréhension du déclassement de voirie projeté.

7 - Déroulement de l'enquête publique :

Les documents consultables par le public sont ceux précités. Ils ont été paraphés le jour de l'ouverture de l'enquête par le commissaire enquêteur ainsi que le registre de l'enquête publique.

Conformément à l'arrêté municipal du 16 Août 2022, le commissaire enquêteur a tenu permanence en mairie pour recevoir le public :

- le mardi 13 septembre de 9h à 12h. Le commissaire enquêteur était installé dans une salle en sous-sol sans ascenseur près de l'accueil de l'Hôtel de ville. Une borne hydroalcoolique était mise à la disposition des visiteurs à l'entrée de la salle.

Aucune personne ne s'est présentée.

- le mardi 27 septembre de 14h00 h à 17h00.
La salle utilisée pour la 1^o permanence a été mise à la disposition du commissaire enquêteur.
Mme et M Fouquet 1 rue Berthe Morisot, riverain du projet, se sont présentés pour avoir des renseignements sur le projet. Ils se sont exprimés en émettant un avis favorable au déclassement de l'espace public en vue de la construction d'une maison de santé.

Aux heures d'ouverture de la mairie, les pièces du dossier étaient à la disposition du public.

8 – Bilan de l'enquête publique:

Le commissaire enquêteur n'a reçu que deux personnes au cours des deux permanences.

Mme Sandrine MOLINIER du service des Affaires Foncières de la ville d'Albi, indique au commissaire enquêteur qu'aucun mail et courrier n'ont été reçus pendant la durée de l'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée sans aucun incident.

Le commissaire enquêteur note l'absence de la mobilisation du public.

Nombre de visites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences :	2
Observations écrites sur le registre:.....	1
Observations orales :.....	0
Correspondances :.....	0

9 – Clôture de l'enquête publique :

A la clôture de l'enquête le jour du 27/09/2022, le commissaire enquêteur a signé le registre.

10 – PV de synthèse et Mémoire en Réponse.

L'objet du projet porté par la ville d'Albi, le contenu explicite du dossier et la très faible mobilisation du public, ne justifient pas de passer par l'échange de documents Procès-Verbal de Synthèse et Mémoire en Réponse entre le commissaire enquêteur et le porteur de projet.

Enquête publique



Déclassement d'une partie du domaine public

Rue Gustave courbet - Albi

Enquête ouverte du 13/09 9h au 27/09/ 2022 17h
Arrêté N2022FC0043 du 16/08/2022

2 Conclusions et avis

Département du Tarn
Commune d'Albi

Par désignation de la commune d'Albi
Le commissaire enquêteur,
Jean-Louis DELJARRY

L'enquête publique concernant le déclassement d'une partie du domaine public sise à l'angle de la rue Gustave Courbet et des rues Berthe Morizot et Allée de la piscine s'est déroulée du 13 au 27 septembre en mairie d'Albi, conformément aux articles L141-3 et L141-4 et R141-4 à R141-10 du code de la voirie et L134-1 et R134-3 à R134-32 du code de la relation entre le public et l'administration.

Les conditions d'une bonne information par affichage, annonces de presse et courrier aux riverains ont été réunies.

L'enquête publique n'a pas mobilisé le public, seulement deux personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur et la mairie n'a enregistré de courriers ou mail sur la période de l'enquête.

L'enjeu lié au déclassement d'une partie du domaine public (1847 m² estimés) était bien explicité dans le dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur estime qu'il s'agit d'une bonne opportunité pour la vie du quartier qui se verra doté, après cession de la parcelle par la commune d'Albi, d'une maison de santé.

Considérant ce qui précède, le commissaire enquêteur émet
un **AVIS FAVORABLE**
au projet de déclassement d'une partie du domaine public à l'angle de la rue Gustave
Courbet et de l'Allée de la piscine.

Assorti d'une **RECOMMANDATION N°1**

La parcelle BI 262, sise au 20 allée de la piscine, possède un portillon de jardin permettant un accès direct à l'espace public objet du déclassement. Il conviendra de traiter ce point avec le propriétaire des lieux en vue de la suppression ou du maintien de ce portillon.

Assorti d'une **RECOMMANDATION N°2**

Les deux platanes existants sur la placette pourraient ne pas présenter une grosse contrainte pour leur maintien dans le projet de la future construction ; le commissaire enquêteur recommande qu'ils soient pris en considération en phase de conception.

Labruguière le 30 septembre 2022

Le commissaire enquêteur



Jean-Louis DELJARRY

Enquête publique



Déclassement d'une partie du domaine public

Rue Gustave courbet - Albi

Enquête ouverte du 13/09 9h au 27/09/ 2022 17h
Arrêté N2022FC0043 du 16/08/2022

Département du Tarn
Commune d'Albi

3 Pièces annexes

Par désignation de la commune d'Albi
Le commissaire enquêteur,
Jean-Louis DELJARRY

PIECES ANNEXES

ANNEXE 1 Courrier aux riverains et périmètre de diffusion



Direction Urbanisme et Action Foncière

Service Action Foncière

Dossier suivi par Marc Papeix

Tel : 05.63.49.12.57

E. mail : marc.papeix@mairie-albi.fr

Réf : SM/MP/2022/08/2024

Objet : Enquête publique de déclassement d'une emprise communale à l'angle de la rue Gustave Courbet et de la rue Berthe Morisot

Albi, le 22 AOÛT 2022

A l'attention des riverains de la rue
Gustave Courbet

Madame, Monsieur,

Par arrêté en date du 16 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise communale située à l'angle de la rue Gustave Courbet et de la rue Berthe Morisot, à Albi.

En tant que riverain de cette rue, je tenais à vous informer des éléments suivants :

Cette enquête se déroulera du 13 septembre 2022 à 9 h 00 jusqu'au 27 septembre 2022 à 17 h 00.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne pourra en prendre connaissance de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 (excepté le samedi et le dimanche) et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse suivante : gp.gustavecourbet@mairie-albi.fr, ou par écrit à l'attention de monsieur Jean-Louis DELJARRY - commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16 rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi - 16 rue de l'Hôtel de Ville (salle indiquée à l'accueil), les :

- mardi 13 septembre 2022 de 9H00 à 12H00,
- mardi 27 septembre 2022 de 14H00 à 17H00.

Durant ces permanences, toute personne peut également formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

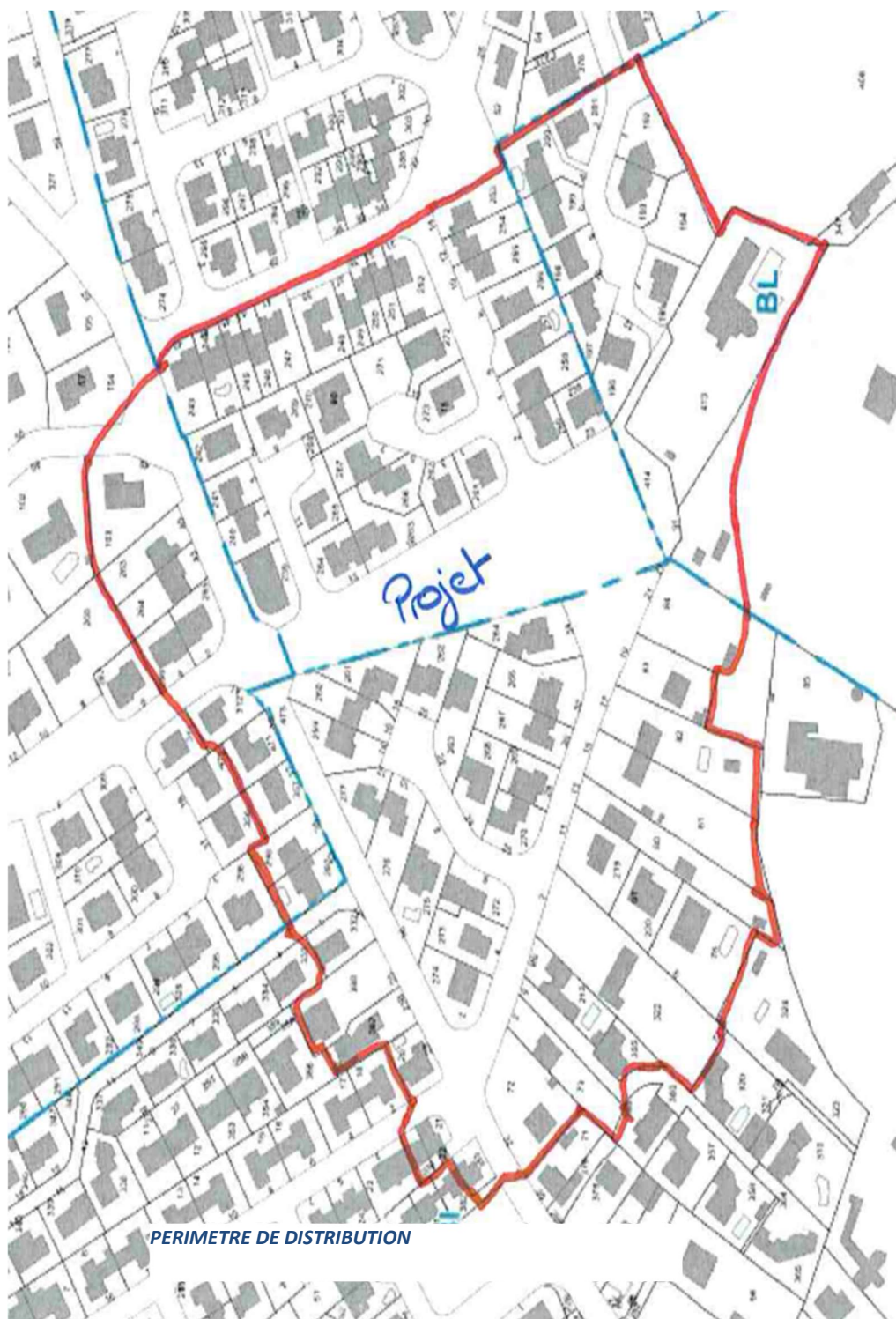
Aucune observation ne sera recevable au-delà du 27 septembre, 17 h 00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie et pendant une durée d'un an.

Je tenais à vous préciser que si vous êtes locataire de votre logement, je vous prie de bien vouloir informer votre propriétaire de l'ouverture de cette enquête publique et du déroulement de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bruno Lailheugue
Adjoint au maire en charge de
l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la
Biodiversité



**legales-online.fr**
le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37
contact@legales-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM306663, N°184424) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 26/08/2022

Fait à Toulouse, le 18 Août 2022

Le Gérant



Bernard MAFFRE



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 16 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise communale située à l'angle de la rue Gustave Courbet et de la rue Berthe Morisot (partie goudronnée), à Albi.
Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, **du mardi 13 septembre 2022 à 9h00 au mardi 27 septembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.**

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 13 septembre 2022 à 9h00, jusqu'au 27 septembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.gustavecourbet@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de monsieur Jean-Louis DELIARRY - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- **mardi 13 septembre 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 27 septembre 2022 de 14h00 à 17h00.**

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 27 septembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 16 Août 2022
Stéphanie GUIRAUD-CHALUMEIL
Maire d'Albi



legales-online.fr

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37

contact@legales-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM306665, N°184425) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 14/09/2022

Fait à Toulouse, le 18 Août 2022

Le Gérant

Bernard MAFFRE



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 16 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise communale située à l'angle de la rue Gustave Courbet et de la rue Berthe Moriset (partie goudronnée), à Albi.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, **du mardi 13 septembre 2022 à 9h00 au mardi 27 septembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.**

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 13 septembre 2022 à 9h00, jusqu'au 27 septembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.gustavecourbet@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de monsieur Jean-Louis DELJARRY - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- **mardi 13 septembre 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 27 septembre 2022 de 14h00 à 17h00.**

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 27 septembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 16 Août 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHALUMEIL

Maire d'Albi

Enquêtes publiques



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 16 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise communale située à l'angle de la rue Gustave Courbet et de la rue Berthe Morisot (partie goudronnée), à Albi. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du mardi 13 septembre 2022 à 9h00 au mardi 27 septembre 2022 à 17h00, délai de rigueur. Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 13 septembre 2022 à 9h00, jusqu'au 27 septembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches). Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante : ep.gustavecourbet@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de monsieur Jean-Louis DELJARRY - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9. Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les : - mardi 13 septembre 2022 de 9h00 à 12h00, - mardi 27 septembre 2022 de 14h00 à 17h00. Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet. Aucune observation ne sera recevable au-delà du 27 septembre 2022, 17h00. Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie. Albi, le 16 Août 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Maire d'Albi



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 16 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise communale située à l'angle de la rue Gustave Courbet et de la rue Berthe Morisot (partie goudronnée), à Albi. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du mardi 13 septembre 2022 à 9h00 au mardi 27 septembre 2022 à 17h00, délai de rigueur. Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 13 septembre 2022 à 9h00, jusqu'au 27 septembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches). Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante : ep.gustavecourbet@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de monsieur Jean-Louis DELJARRY - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9. Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les : - mardi 13 septembre 2022 de 9h00 à 12h00, - mardi 27 septembre 2022 de 14h00 à 17h00. Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet. Aucune observation ne sera recevable au-delà du 27 septembre 2022, 17h00. Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie. Albi, le 16 Août 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Maire d'Albi

Une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise communale située à l'angle de la rue Gustave Courbet et de la rue Berthe Morisot (partie goudronnée), à Albi. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du mardi 13 septembre 2022 à 9h00 au mardi 27 septembre 2022 à 17h00, délai de rigueur. Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 13 septembre 2022 à 9h00, jusqu'au 27 septembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches). Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante : ep.gustavecourbet@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de monsieur Jean-Louis DELJARRY - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9. Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les : - mardi 13 septembre 2022 de 9h00 à 12h00, - mardi 27 septembre 2022 de 14h00 à 17h00. Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet. Aucune observation ne sera recevable au-delà du 27 septembre 2022, 17h00. Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie. Albi, le 16 Août 2022

Le Tarn Libre
est habilité
à recevoir les
judiciaires et
pour l'ense
du département
05 63 48
legale@letarni.fr